



Heures supplémentaires et récupération

Par jerem68

Bonjour, je suis ouvrier dans une entreprise du BTP de moins de 10 salariés. Mon employeur à l'habitude de rémunérer mes heures supplémentaires avec une majoration de 25 %. Ma question est la suivante puis-je récupérer mes heures supplémentaires en temps de repos et si oui se repos est-il également majorée à 25 % ,y a-t-il des conditions particulières pour avoir le droit à une majoration de temps ? D'avance merci.

Par morobar

Bonjour,
La récupération est possible s'il existe un accord d'entreprise, ou une disposition en ce sens dans la convention collective.

Voir ici:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2391]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2391[/url]

Par janus2

Bonjour,
La compensation des heures supplémentaires par un repos de remplacement se fait, bien entendu, majoration comprise, donc 1h1/4 de repos pour une heure supplémentaire.